



Mairie de
MANDAGOUT
30120

Tel:04.67.81.13.83

Mail:mairie.mandagout@wanadoo.fr

Compte rendu des
délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Mandagout,
Réunion du 11 Octobre 2021

L'an deux mille vingt un, le 11 Octobre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GRIEU, le Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : 04 Octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Membres présents : Isabelle BAILLY, Karine BRULHARD, Patrick GARCIA, Emmanuel GRIEU, Roland MONTEL, Marie-Cécile MOURGUES, Kevin PENCOLÉ, Martine PRATLONG, Jean-Christophe TÊTU, Vincent ROBILLARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent excusé : Andrée RIBES

Suite à un oubli lors de la rédaction de l'ordre du jour,
Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour l'achat d'un tracteur.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

1/ RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a mandaté le Cabinet AFL Consultants, de Nîmes, afin de procéder au recrutement d'une secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette décision.

Pour : 7

Contre : 1

Abstentions : 2

2/ ETABLISSEMENT DU REGLEMENT POUR ACCESSIBILITE DES COMPTEURS D'EAU

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une information est nécessaire auprès des propriétaires possédant des compteurs d'eau dits « inaccessibles ». En effet, le contrat sera revu avec les éléments suivants :

- En cas d'impossibilité de relevage d'un compteur, une fiche déclarative sera à déposer en mairie 2 fois par an.
- Il est interdit de rendre inaccessible le compteur (par cadenas ou autres), qui est la propriété de la collectivité.
- La création d'un règlement général du Service des Eaux est prévue au prochain conseil municipal.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE

Madame Isabelle BAILLY demande une subvention de **2 000 €** pour le voyage scolaire à PARIS, dont les coûts sont les suivants :

- 326 € par enfant
- 70 € par famille
- 4 jours pour 16 enfants
- Montant total : 5 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité une subvention de **2 500 €**.

4/ CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur Le Maire propose que la commune renouvelle son adhésion à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2021/2022, pour un montant de **204.50 €/an**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité au renouvellement de son adhésion.

5/ CONVENTION D'ADHESION POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Afin de préparer et de réaliser les déclarations d'utilité publique des sources de Mandagout, Roland Montel propose une adhésion – par la commune - au service d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement et la protection de la ressource en eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à l'adhésion de la commune, à hauteur de **157 €** par an.

6/ PROJET DE CONCERTATION DE L'AMENAGEMENT AUTOUR DU STADE ET DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les conseillers du démarrage d'un processus de concertation pour l'aménagement du stade.

Un questionnaire, construit avec les membres du conseil municipal, va être distribué à tous les habitants pour réfléchir au projet d'aménagement et d'implantation du « city stade ». La restitution devrait se faire lors des vœux de la municipalité en janvier prochain.

7/ REVISION DU LOYER ANNUEL DE L'EPICERIE / CAFE DE MANDAGOUT

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la révision du loyer de l'épicerie-café de Mandagout conformément à la révision du bail, signifié le 27 janvier 2021 à l'épicerie café. Aussi, le loyer est désormais fixé à :

- 3 600 € par an, soit **300 €** par mois (au lieu de 240 € précédemment)
- Cette révision est applicable à compter du mois de novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les nouvelles modalités du loyer de l'épicerie-café.

8/ AMENAGEMENT DES LIEUX DE DEPOSE DE BACS COLLECTIFS RESTANT SUR LA COMMUNE

Mrs GRIEU et ROBILLARD indiquent que, suite à des incivilités et dépôts sauvages sur certains points de collecte :

A la salle des fêtes, il est proposé de supprimer les bacs collectifs et de les remplacer par deux containers gris réservés aux utilisateurs de cette salle. Ils devront être rentrés après collecte dans le local situé à côté du barbecue. Il est également proposé de mettre en place un arbre à sacs à côté de la colonne à verre. Le fonctionnement de cet arbre à sacs sera le suivant : ce dispositif concerne uniquement les déchets de la poubelle jaune, ils seront mis dans des sacs prévus à cet effet et disponibles en mairie. La collecte sera effectuée une fois par semaine, ces sacs devront être accrochés sur cet arbre à sacs la veille ou le matin de collecte. Un mail sera envoyé dès que ce dispositif sera opérationnel.

A l'Arboux, les containers collectifs vont être enlevés à l'occasion de la semaine Européenne de réduction des déchets. Les bacs individuels devront être rangés et ne plus restés en bord de route après collecte. Il est proposé de mettre en place un arbre à sacs avec un fonctionnement identique à celui de la Salle des fêtes mais en y apportant une réflexion sur la mise en discrétion de cet aménagement.

A Beaulieu, à côté de la colonne à vêtements, un Box à cartons va être construit. Ce box a pour but de récupérer les cartons volumineux (marrons et alvéolés, type emballages colis) que l'on retrouve dans les poubelles jaunes et qui ne doivent pas être collectés en même temps que les déchets de la poubelle jaune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à l'ensemble de ces mesures.

9/ PANIERS ET REPAS DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES

A l'arrivée de la fin d'année, les colis et repas seront prévus comme suit :

- Un repas gratuit pour les plus de 65 ans.
- Un colis pour les plus de 80 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à cette décision.

10/ ACHAT DU TRACTEUR

Dans la perspective de l'achat d'un tracteur, Monsieur Le Maire indique qu'une consultation a eu lieu auprès de trois fournisseurs et présente les trois propositions différentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de CEVENNES MATERIELS, pour un montant de 52 100.00 € HT, soit 62 520.00 € TTC.

➤ Devis de CEVENNES MATERIELS :

Tracteur KUBOTA + chargeur	41 000.00 € HT
Epareuse	11 100.00 € HT

TOTAL	52 100.00 € HT, soit 62 520.00 € TTC.
--------------	---------------------------------------

Les devis sont consultables en mairie.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Rectification de la délibération du 21 Décembre 2020 concernant les tarifs de la Salle des Fêtes : la caution ménage est désormais fixée à **100 €** (au lieu de 50€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette modification.

Le recensement de la population, qui fait suite à plusieurs reports, est désormais envisagé pour la fin d'année 2021. Pour cela, la commune doit procéder au recrutement d'un agent recenseur.

Le représentant des Maires Ruraux de France sera en mairie le *Lundi 18 Octobre 2021, à 14H30*, pour remettre un chèque d'un montant de **6 500 €** afin de venir en aide aux communes sinistrées.

La séance est levée à 20H53.